

EXPOSITION PHOTO «LES ALLÉES D'ARBRES EN SEINE-ET-MARNE»

Acte d'engagement

L'acte d'engagement a pour objet de définir les modalités de mise à disposition par le Département de Seine-et-Marne de l'exposition intitulée «Les allées d'arbres en Seine-et-Marne». Cette exposition présente la diversité des alignements du département au travers de photographies.

I/ PREAMBULE

Pierre L'Excellent l'auteur des photographies, nous offre à voir une diversité de paysages, de formes et d'arbres qui expriment la valeur des alignements en Seine-et-Marne.

Ce patrimoine arboré est le résultat de l'action du Département le long de son réseau routier. Cette politique a été couronnée en 2017 par le prix des "Allées d'arbres" décerné par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France.

Le Département est le propriétaire de cette exposition et il propose de la prêter à titre gratuit.

II/ PARTIES PRENANTES

L'exposition est mise à la disposition de :

Organisme (Nom, raison sociale)

.....

Personne référente :

Nom, Prénom, fonction:

.....

Siège social :

.....

Lieu et adresse d'exposition :

.....

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par l'Organisme du présent acte d'engagement.

Département de Seine-et-Marne - Direction des routes
Contact : BENTO catarina
catarina.bento-goncalves@departement77.fr

III/ DUREE DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION

L'exposition est mise à disposition de l'organisme pendant une durée de 1 à 4 semaines à partir duau.....

Toute prolongation de la durée fera l'objet d'un avenant.

Le nombre de panneaux empruntés est :

IV/ CONDITIONS D'UTILISATION

Par le présent acte, l'Organisme s'engage à :

- 1) reconnaître avoir pris connaissance des conditions de prêt préalablement à la signature du présent acte ;
- 2) utiliser l'exposition uniquement sur son territoire de compétence ;
- 3) présenter le dit matériel d'exposition de manière à garantir l'intégrité des éléments qui le compose et garantir la sécurité des visiteurs ;
- 4) installer l'exposition en intérieur ;
- 5) mentionner le Département sur tout support d'information ou de communication se rapportant au dit matériel d'exposition ;
- 6) restituer les panneaux, en parfait état, dans les délais ;
- 7) gérer le transport de l'exposition entre la Direction des routes et le lieu d'exposition ;
- 8) à compter de l'enlèvement du dit matériel d'exposition et jusqu'à sa restitution au Département, l'organisme est responsable de l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés au dit matériel d'exposition ou aux personnes. Le Département ne pourra être tenu responsable des éventuels dommages causés par le matériel d'exposition à des tiers ou à l'organisme ;
- 9) réparer ou refaire tout objet de l'exposition détérioré afin de le restituer dans son état initial. En cas de perte, le coût de réimpression à l'identique incombera à l'organisme ;
- 10) respecter les droits d'auteurs et de propriété; et solliciter l'accord du Département en cas de souhait d'utiliser ces photographies à d'autres fin ;

Si les conditions le permettent, l'Organime adresse au Département par voie électronique (catarina.bento-goncalves@departement77.fr) quelques photographies de l'exposition mise en place avec ou sans visiteurs.

V/ RETRAIT ET RETOUR

L'Organisme prendra possession et rapportera l'exposition dans les locaux de la Direction des routes (2 Avenue Eugène Godin - 77000 MELUN) aux horaires de bureau : 8h00-12h30, 14h00-18h30.

Exceptionnellement le retrait pourrait se faire à un site de la Direction des routes en un lieu plus proche du site d'exposition, agence routière départementale de:

Villenoy
Chailly-en-Brie
Vert-Saint-Denis
Provins
Veneux-les-Sablons

Lors du retrait de l'exposition, un bordereau sera à signer par l'organisme emprunteur. En outre l'organisme prendra en charge le personnel et les moyens de transport nécessaires à toutes les opérations de manipulation (chargement, installation, démontage, déplacements...).

Fait à , le
Lu et approuvé (mention manuscrite)
Signature et qualité du signataire

VII/ BORDEREAU DE RETRAIT ET DE RETOUR

Date et heure de retrait :

Nombre de panneaux retirés :

Nom, Prénom :

.....

Signature

Date et heure de retour :

Nombre de panneaux déposés :

Nom, Prénom :

.....

Signature